

## Rapport article 29 Loi Energie Climat

Année 2022

### 1. Démarche générale de la SGP

WiseAM est une société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des Marchés Financiers. Au cours de l’année 2022, WiseAM a proposé des services de gestion à destination d’investisseurs professionnels et non professionnels dont une gamme de huit OPCVM (fonds de fonds et fonds investis en direct), deux Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier (OPPCI) (dont un OPPCI agréé en avril 2022) et la gestion pour compte tiers au travers de mandats.

Les encours gérés de la société de gestion se décomposaient comme suit au 31 décembre 2022 :

Type de solution d’investissement	Actif net géré	% actif net géré
OPCVM	184,9 m€	32,9%
OPPCI	17,9 m€	3,2%
Mandats de gestion	260,8 m€	46,4%
Encours conseillés	98,1 m€	17,5%
<b>TOTAL</b>	<b>561,7 m€</b>	<b>100%</b>
Article 8 SFDR	41,3 m€	7,4%
Article 6 SFDR	520,4 m€	92,6%
<b>TOTAL</b>	<b>561,7 m€</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2022, un OPCVM (le FCP Wise World ISR) de la gamme gérée par WiseAM répond à la classification article 8 au sens de la réglementation SFDR et prenait en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et stratégie d’investissement, quand les autres solutions d’investissement (OPCVM, mandats et OPPCI) ont une classification article 6 sans prise en compte de critère ESG.

Plus spécifiquement, l’OPCVM Wise World ISR (article 8 SFDR) avait un actif net de 41,3m€ au 31 décembre 2022 (représentant 7,4% des actifs gérés par WiseAM à cette date). Wise World ISR était investi :

1) entre 90% et 100% de son actif net en ETF français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, génériques ou thématiques dont la méthode de réplification est physique et dont le processus de sélection des titres composant l’indice sous-jacent intègre une évaluation systématique et contraignante des critères ESG. Le processus de sélection des ETF repose principalement sur une analyse des indices répliqués par ces mêmes ETF. En particulier, sont étudiées les méthodologies de construction d’indice et de sélection des sociétés éligibles afin de s’assurer que les trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont bien pris en compte dans leur process. Les ETF

ainsi sélectionnés disposent i) d'un label du domaine de la finance durable et/ou sont déclarés satisfaisants aux exigences de catégorie 1 (approches fondées sur un engagement significatif dans la gestion) de la doctrine AMF DOC2020-03 et ii) d'une classification article 8 ou article 9 selon SFDR ; 2) entre 0% et 10% de son actif net en OPCVM de classification « monétaire » et/ou en ETF dont la méthode de réplique est synthétique et/ou en ETF ne répondant pas aux critères définis au 1). Le FCP Wise World ISR pouvait donc être investi à hauteur de 10% maximum sur des ETF ne prenant pas systématiquement en compte des critères ESG.

Par ailleurs, 50% minimum des investissements portent sur des ETF thématiques.

La documentation du FCP Wise World ISR est accessible aux investisseurs sur la page dédiée du site internet de la Société de gestion : <https://www.wiseam.fr/produits-services/opcvm/wiseworldisr/>

Le reporting mensuel du FCP intègre notamment un graphique de répartition entre les ETF génériques et thématiques ainsi que sur la répartition des ETF thématiques (selon leur thème : faibles émissions de CO<sub>2</sub>, climat, égalité hommes/femmes...). La dernière version du reporting SFDR annuel du FCP Wise World ISR est disponible sur la page internet dédiée de cet OPCVM (cf. lien mentionné ci-dessus).

Les OPC et mandats gérés par WiseAM ne prenaient pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les OPC gérés par WiseAM ne disposaient pas de labels reconnus en finance durable. Au 31 décembre 2022, WiseAM n'adhérait à aucune charte ou initiative sur la prise en compte de critères ESG.

Les OPCVM d'OPCVM gérés par WiseAM (six fonds) sont principalement investis en fonds et ETF (OPCVM). La sélection des OPCVM s'opère notamment au travers de diligences auprès des sociétés de gestion des supports d'investissement et intègre des demandes d'informations spécifiques en matière d'ISR (questionnaire de *due diligence*, code de transparence (si le fonds dispose du Label ISR), politique de risques de durabilité, politique d'exclusion, politique et rapport d'engagement actionnarial...). De plus, la société de gestion dispose d'un référentiel interne des fonds alimenté notamment par des sources de données externes pour ce qui concerne la classification SFDR, la labellisation du fonds et/ou une note d'intensité ESG.

Sans adopter une approche contraignante en matière de sélection ESG des investissements, l'équipe de gestion immobilière de WiseAM vise à retenir des biens immobiliers (immobilier commercial et de bureaux) à même de répondre aux exigences des preneurs, notamment en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, plusieurs immeubles inclus dans le portefeuille de l'OPPCI WiseIMMO disposent de certificats et/ou répondent à des standards établis (BREEAM In-Use International, BEPOS EFFINERGIE 2013...).

WiseAM met en œuvre une politique d'exclusion de sociétés produisant des armes controversées.

## **2. Moyens internes déployés par l'entité**

Les équipes de gestion, risques et conformité sont mobilisées au sein de la société de gestion sur les enjeux ESG.

WiseAM a mené des actions de formation en matière de finance durable auprès de ses collaborateurs en 2022. A fin 2022, 11 collaborateurs de WiseAM avaient obtenu la certification AMF finance durable (soit près de 80% de l'effectif de la société de gestion). Le budget attribué à cette action de formation a été supérieur à 2k€.

La société de gestion accède à des données ESG concernant ses investissements notamment au travers d'abonnement à des services d'information financières et par interrogation directe auprès des sociétés de gestion pour les OPC inclus dans les portefeuilles des fonds de fonds. Les coûts des ressources dédiées à l'ESG sont confondus avec les coûts de l'activité globale de la société et il n'a pas été réalisé de suivi analytique de ces coûts en 2022. WiseAM n'a pas de collaborateur employé à temps plein sur les sujets liés à l'ISR.

La société travaille à renforcer ses capacités internes en adaptant ses processus et outils internes de gestion afin d'être en mesure de proposer à terme des produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

### **3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité**

Les problématiques liées à l'ESG relatives aux décisions de gestion des portefeuilles de WiseAM sont traitées dans le cadre du Comité d'investissement présidé par le Responsable de la gestion, également Directeur général de WiseAM.

D'une manière plus générale, les décisions d'ordres stratégique et/ou commercial induites par les évolutions réglementaires en lien avec la finance durable sont prises au sein du Comité exécutif de la Société de gestion. Les membres du Comité exécutif (Président, Directeur général responsable de la gestion, Directeur général adjoint et Secrétaire général-RCCI) disposent des compétences et connaissances nécessaires à la détermination de la politique et à la supervision des processus liés à l'ISR. La moitié des membres du Comité exécutif a validé la certification AMF finance durable en 2022.

Des comités dédiés à certains projets ESG/ISR peuvent être mis en place en fonction des besoins organisationnels identifiés. Le Président ou le Directeur général de la société peuvent présider ces comités de projet en fonction de leur importance pour WiseAM.

Les risques en matière de durabilité peuvent être analysés et discutés au sein des comités des risques et des comités de conformité et de contrôle interne.

L'intégration des critères ESG n'est pas prévue dans les missions statutaires du Comité de surveillance de WiseAM. Si nécessaire, un point spécifique à l'intégration des critères ESG et au dispositif d'ISR peut être porté à l'ordre du jour du Comité de surveillance de la société de gestion.

La politique de rémunération mise en œuvre vise à ne pas encourager la prise de risques en matière de durabilité.

### **4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion**

La Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). Dans ce cadre, elle ne dispose pas d'une capacité d'engagement directe auprès des émetteurs. Les *due diligences* opérationnelles de sélection et suivi des OPCVM investis permettent à WiseAM d'interroger les gestionnaires des fonds investis sur leurs politiques d'engagement actionnarial et l'exercice de celle-ci.

La part résiduelle des actifs gérés détenue en titre de capital (actions) auprès des émetteurs dans lesquels WiseAM investit est limitée et ne permet pas d'exercer une influence significative auprès d'eux.

WiseAM a adopté en juillet 2022 une politique d'engagement actionnarial dans le cadre d'une démarche de prise en compte de données relatives à la finance durable et à la réglementation applicable en la matière. Cette politique précise les conditions dans lesquelles WiseAM entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Selon les dispositions de la politique d'engagement actionnarial adoptée, WiseAM s'engage à voter dès lors qu'elle détient au moins 0,5% du capital d'un émetteur français. En effet, en deçà de ce seuil de 0,5%, l'exercice des droits de vote n'est pas considéré influent par la société de gestion. WiseAM se réserve néanmoins la possibilité d'exercer les votes en deçà de ce seuil notamment concernant les émetteurs ayant leur siège social en France.

Il n'était pas prévu que WiseAM vote dans le cadre de participations concernant des émetteurs étrangers.

L'équipe de gestion peut utiliser les recommandations de l'AFG (Association Française de Gestion) comme outil d'aide à la détermination du sens des votes à émettre ; elle n'a cependant aucune obligation à les suivre.

D'une manière générale, la politique de vote de WiseAM consiste à émettre un avis négatif sur les résolutions manifestement trop défavorables aux actionnaires minoritaires telles que la possibilité d'augmenter le capital en période d'offre publique.

Les positions détenues en 2022 par les OPC gérés par WiseAM étaient inférieures au seuil de détention de 0,5% précité. WiseAM a cependant exercé les droits de vote lors de l'assemblée générale d'un émetteur : Pernod Ricard. La synthèse du vote aux résolutions est reprise ci-dessous :

Date envoi documentation	Société	Fonds WiseAM concerné	Nombre total de résolutions	Résolution ayant donné lieu à un vote contre	Commentaire	% vote contre
10/11/2022	Pernod Ricard	Capital Long Terme / Jump Evolution	14	n°9 : Politique de rémunération	La politique de rémunération du premier dirigeant ouvre l'éventualité du maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions. Par ailleurs, celle-ci prévoit la possibilité pour le premier dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle, sans que soit apporté de précision quant à un éventuel plafond de cette rémunération.	7%

Le nombre de votes exprimés devrait croître sur l'exercice 2023.

WiseAM met en œuvre une politique d'exclusion de sociétés produisant des armes controversées impactant de fait sa stratégie d'investissement.

## 5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Comme indiqué précédemment, la Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2023, WiseAM ne disposait pas de données homogènes relatives aux alignements avec la Taxonomie européenne pour l'ensemble des positions de ses portefeuilles et n'était donc pas en mesure de produire une information consolidée pertinente.

Cependant concernant les investissements en actions en direct (FCP Jump Evolution, FCP Capital Long Terme et mandats investis en actions) représentant 6,2% des encours totaux, WiseAM a évalué les pourcentages de revenus éligibles à la Taxonomie européenne à 10,4% et la part d'alignement des revenus à la Taxonomie à 3% sur la base de publications des émetteurs.

## **6. Stratégie d'alignement de l'acteur avec les objectifs des articles 2 et 4 l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**

Au 31 décembre 2022, WiseAM ne gérait aucun OPC ni mandat dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros. Les encours globaux gérés par la Société de gestion étaient supérieurs à 500 millions d'euros.

WiseAM a pleinement conscience des enjeux climatiques actuels et soutient les initiatives des pouvoirs publics visant à lutter contre le réchauffement climatique dont les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. WiseAM travaille notamment à l'adoption d'une politique d'exclusion sectorielle d'entreprises impliquées dans des activités liées au charbon thermique. Cette politique devrait être mise en œuvre au second semestre 2023.

En effet et comme indiqué précédemment, la Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2023, WiseAM ne disposait pas de données homogènes relatives à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des positions de ses portefeuilles et n'était donc pas en mesure de produire une information consolidée robuste ni de se fixer un objectif d'atténuation pertinent.

## **7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

Au 31 décembre 2022, WiseAM ne gérait aucun OPC ni mandat dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros. Les encours globaux gérés par la Société de gestion étaient inférieurs à 500 millions d'euros.

WiseAM reconnaît la nécessité des actions en faveur de l'environnement et soutient les démarches des autorités visant à la préservation de la biodiversité. Néanmoins, à la date de rédaction du présent rapport, la Société de gestion n'avait pas encore défini de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

En effet et comme indiqué précédemment, la Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2023, WiseAM ne disposait pas de données homogènes relatives à l'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité pour l'ensemble des positions de ses portefeuilles et n'était donc pas en mesure de produire une information consolidée pertinente.

## **8. Informations sur la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques**

WiseAM maintient et publie sur son site internet une politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG applicable. Celle-ci précise les mesures de gestion des risques ESG mises en œuvre notamment au travers des exclusions.

Cette politique est mise à jour dès qu'une révision du cadre de gestion des risques est rendu nécessaire selon l'appréciation de la société de gestion.

Les principaux risques identifiés dans la politique précédemment citée sont :

- Risques environnementaux (changement climatique)

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques en matière de pollution ;</li> <li>- Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau ;</li> <li>- Risque liés à la gestion des déchets.</li> </ul>	Moyenne	Moyen terme / Long terme	Fort
Risques de transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés aux évolutions réglementaires en matière d'énergie ou de changement climatique : augmentation du prix du carbone, normes thermiques pour le secteur immobilier, etc ;</li> <li>- Risque de réputation ;</li> <li>- Risque de dépréciation d'actifs.</li> </ul>	Forte	Moyen terme	Fort
Risques de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à des contentieux potentiels.</li> </ul>	Moyenne	Moyen terme	Modéré / Fort

- Risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés au climat interne : forte rotation des effectifs, faible ancienneté moyenne et absentéisme significatif (difficultés à attirer et fidéliser les collaborateurs).</li> <li>- Risqués liés au manque de formation continue et de développement professionnel,</li> <li>- Risques liés à la cybersécurité et la protection des données personnelles,</li> <li>- Risques liés à une mauvaise gestion des relations avec les parties prenantes (contentieux, etc.).</li> </ul>	Moyenne	Court terme / Moyen terme	Fort
Risques de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à l'instabilité du management : forte rotation des dirigeants,</li> <li>- Risques liés à l'équilibre des pouvoirs entre le management et les organes de contrôle : non indépendance des rôles de Président et de Directeur Général, diversité limitée en termes de compétences au sein du Comité exécutif, etc.,</li> <li>- Risques liés à la rémunération des dirigeants : mauvais équilibre entre la part fixe, le bonus annuel et la rémunération en options/actions de performance, ratio d'équité élevé, etc.,</li> </ul>	Moyenne	Court terme / Moyen terme	Fort

	<p>-Risques liés à l’Ethique des affaires : nombre important d’instances judiciaires en cours, amendes payées liées à des controverses, etc.,</p> <p>- Risques liés au traitement inégalitaire des actionnaires minoritaires : présence de droits de vote double, présence de conventions réglementées, etc.</p>			
--	--	--	--	--

WiseAM souhaite adapter et améliorer ses processus d’investissement afin de réduire l’exposition des produits gérés aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance. Cela inclut notamment l’adoption et la mise en œuvre d’une politique d’exclusion « charbon » prévue au second semestre 2023.

La Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2023, WiseAM ne disposait pas de données homogènes lui permettant d’estimer quantitativement l’impact financier des principaux risques identifiés ni la proportion des actifs exposés. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de durabilité peuvent avoir des effets significatifs sur la valeur des entreprises et des titres sélectionnés par la société de gestion. WiseAM devrait être en mesure d’estimer l’impact financier des risques ESG et de durabilité dès lors qu’elle disposera d’une information homogène de la part de l’ensemble des émetteurs de titres inclus dans les portefeuilles gérés.

## 9. Information de la société de gestion au titre de la loi Rixain

WiseAM est une société de gestion de portefeuille comptant 14 collaborateurs (dont sept travaillant au sein de l’équipe de gestion) au 30 juin 2023. L’équipe de gestion est constituée exclusivement d’hommes et cette proportion est restée inchangée par rapport au 30 juin 2022, aucun recrutement n’ayant eu lieu sur ce périmètre depuis le 1er juillet 2022. WiseAM vise néanmoins une représentation équilibrée dès qu’un ou plusieurs recrutement(s) pourrai(en)t être envisagé(s) au sein de l’équipe de gestion.

Achévé de rédiger le 29 juin 2023